



ASSOCIATION OF CONSULTING
ENGINEERING COMPANIES | CANADA
ASSOCIATION DES FIRMES
D'INGÉNIEURS-CONSEILS | CANADA

Consultations prébudgétaires fédérales Présentation au Comité permanent des finances Février 2016

Au nom de l'Association des firmes d'ingénieurs-conseils – Canada (AFIC), je tiens à vous remercier de nous offrir l'occasion de participer aux consultations prébudgétaires. L'AFIC remplit le rôle de porte-parole national des firmes canadiennes de génie-conseil à propos d'enjeux associés à la politique publique, aux activités commerciales ou à la réglementation. L'AFIC représente plus de 400 firmes à l'échelle du pays, qui fournissent de l'emploi à 70 000 Canadiennes et Canadiens, et qui offrent des services professionnels de génie à des clients du secteur public et du secteur privé. Ces services comprennent la planification, la conception et l'exécution de tous les types de projets de génie, ainsi que la formulation de conseils indépendants et l'apport d'une expertise dans un large éventail de domaines reliés au génie et aux sciences.

Notre présentation, que vous trouverez à la suite de la présente, est structurée en concordance avec les questions et le format des consultations publiques menées à partir du site Web du ministère des Finances.

À titre d'information et pour vous faciliter les choses, la présentation comporte aussi des hyperliens vers chacun des documents de référence mentionnés. De plus, l'AFIC dispose de ressources variées ayant trait à l'infrastructure et mettant en lumière la nécessité d'effectuer des investissements stratégiques d'envergure et à long terme (<http://investirinfrastructure.ca/>).

Nous nous réjouissons de pouvoir faire un apport, et nous serons heureux de répondre à toutes vos questions ou de fournir tout complément d'information que vous souhaiteriez obtenir.

Veuillez agréer l'expression de mes sentiments distingués,

John D. Gamble, CET, ingénieur
President & CEO | Président et chef de la direction
Association of Consulting Engineering Companies | Canada
Association des firmes d'ingénieurs-conseils | Canada
Téléphone : 613-236-0569; cellulaire : 613-294-9200
www.acec.ca

1. Selon vous, comment pouvons-nous mieux soutenir notre classe moyenne?

Le meilleur moyen dont dispose le gouvernement pour soutenir la classe moyenne consiste à appuyer le dynamisme du marché du travail et l'essor de l'économie. Non seulement la classe moyenne, mais l'ensemble des Canadiens tireront profit d'une économie vigoureuse qui ouvre des possibilités et hausse notre qualité de vie.

Les infrastructures font partie intégrante de toute collectivité solide :

- elles assurent le bon déroulement de l'activité économique;
- elles relient entre eux les gens et les collectivités;
- elles concourent à la santé et à la sécurité du public;
- elles servent à protéger l'environnement.

Nous partageons l'avis du gouvernement selon lequel les investissements dans les infrastructures sont particulièrement efficaces, du fait qu'ils engendrent d'importantes retombées économiques à court terme et qu'ils renforcent toute notre économie à moyen et à long terme. Non seulement ces investissements servent-ils à créer des emplois spécialisés et à enrichir l'expertise disponible au sein des secteurs prenant part aux activités de conception et de construction, mais, chose plus importante encore, ils sont source de prospérité et d'emplois à long terme dans tous les secteurs, ce qui permet à l'économie de mieux résister aux futurs ralentissements.

En conséquence, l'Association des firmes d'ingénieurs-conseils – Canada (AFIC) recommande que les trois ordres de gouvernement (fédéral, provincial et municipal) se consacrent collectivement à l'atteinte d'un objectif à long terme consistant à ramener les investissements dans les infrastructures à un niveau égal à 6 % du PIB. Il faudra certes compter sur l'engagement et la participation des trois ordres de gouvernement ainsi que du secteur privé pour réaliser un objectif aussi ambitieux, mais le leadership du gouvernement du Canada sera crucial, tout comme la mise de l'avant d'une vision axée sur la collaboration.

2. Quelles infrastructures sont les plus susceptibles de favoriser la croissance de l'économie, la protection de notre environnement et l'atteinte de vos priorités locales?

Toutes les études mettent en lumière un lien entre les investissements dans les infrastructures et le rendement économique; les investissements dans les infrastructures contribuent à la croissance de l'économie, renforcent les collectivités et protègent l'environnement. De plus, les infrastructures publiques sont un élément essentiel du mandat du gouvernement, et elles sont nécessaires à la prospérité du Canada. Les infrastructures servent à hausser la qualité de vie de tous les Canadiens, à la fois sur le plan économique, sur le plan social et sur le plan environnemental.

Il faut intégrer les engagements relatifs aux infrastructures de base dans un plan stratégique à long terme qui soit prévisible, de manière à optimiser la valeur et le rendement de ces investissements dans l'optique des Canadiens. Les engagements axés sur les infrastructures communautaires et écologiques sont eux aussi judicieux, mais cela nécessitera d'importants investissements dans les infrastructures de base, de manière à générer une activité économique suffisante pour assurer la viabilité à long terme de tels investissements écologiques et communautaires.

Les infrastructures ont une incidence directe sur la préservation de l'environnement; on peut penser par exemple au traitement de l'eau et des eaux usées, à la gestion des eaux pluviales, à la gestion des déchets solides et à d'autres investissements du même ordre. Elles ont aussi des effets directs en termes de conservation et d'efficacité énergétique, ce qui inclut le transport en commun, la réduction de la congestion routière, les énergies renouvelables ainsi que les pratiques de conception et de construction

durables. D'ailleurs, l'AFIC a publié en 2014 un rapport intitulé [Le développement durable pour les ingénieurs-conseils canadiens](#), où l'on traite de telles pratiques.

Afin de s'assurer que l'on donne suite aux priorités locales et que les investissements produisent un rendement optimal, le gouvernement du Canada devrait encourager et appuyer la création de capacités adéquates en matière de gestion d'actifs au niveau des municipalités. Les plans de gestion des actifs permettent aux municipalités de connaître l'état de leurs infrastructures existantes, d'établir des projections fiables de leurs besoins en matière d'infrastructures, puis d'effectuer des investissements stratégiques. Les municipalités qui disposent de plans de gestion des actifs adéquats pourraient se voir accorder davantage d'autonomie en matière de décisions d'investissement. L'un des moyens de constituer de telles capacités dans le secteur municipal consiste pour le gouvernement du Canada à remettre en vigueur le *Guide national pour des infrastructures municipales durables*, fruit de la collaboration entre le Conseil national de recherches du Canada, Infrastructure Canada, l'Association canadienne des travaux publics et la Fédération canadienne des municipalités. Ce programme a été très fructueux aux fins d'aider les municipalités, en collaboration avec leurs partenaires des secteurs public et privé, à se développer et à mettre en commun les pratiques exemplaires.

En outre, il faut aussi se doter d'infrastructures pour être plus à même de mettre en valeur les ressources naturelles canadiennes dans les régions nordiques et éloignées, ainsi que pour acheminer ces ressources vers les marchés. Non seulement de telles infrastructures aideront-elles à renforcer l'économie canadienne, à créer des emplois spécialisés et à accroître l'expertise disponible dans le domaine du développement responsable des ressources naturelles, mais elles contribueront également à constituer la « masse économique critique » qui est requise pour hausser la viabilité des infrastructures communautaires dans le Nord. L'étude [Corriger les inégalités – Soutenir les activités d'exploration et d'exploitation minières dans les régions éloignées et nordiques du Canada](#), menée en 2015 par l'AFIC, l'Association minière du Canada, l'Association canadienne des prospecteurs et entrepreneurs et d'autres partenaires, contient des recommandations précises pour encourager les nouveaux investissements par le secteur canadien des ressources naturelles.

3. Comment pouvons-nous assurer la croissance de l'économie, protéger l'environnement et respecter les priorités locales tout en nous assurant de faire en sorte que les personnes les plus vulnérables ne soient pas laissées pour compte?

Investir dans les infrastructures, c'est investir dans notre qualité de vie, sur le plan aussi bien social qu'économique et environnemental. Les infrastructures de base ont comme effet de concourir à la croissance de l'économie, de créer des emplois et d'élargir l'assiette fiscale. Ajoutons que, du fait qu'elles alimentent la croissance économique, les infrastructures de base font en sorte d'accroître la viabilité à long terme des investissements dans les infrastructures communautaires et écologiques.

À l'opposé, le déficit infrastructurel qui existe à l'heure actuelle réduit l'efficacité économique du secteur public comme du secteur privé. De fait, le sous-investissement dans les infrastructures entraîne pour l'économie canadienne un coût égal à 1,1 % du PIB réel par année, tout en réduisant la rentabilité à long terme des entreprises canadiennes dans une proportion de 20 % en moyenne, selon l'étude [Public Infrastructure Underinvestment: The Risk to Canada's Economic Growth](#) menée par la Residential and Civil Construction Alliance of Ontario (2010) [EN ANGLAIS SEULEMENT]. Au contraire, des infrastructures suffisantes, modernes et bien entretenues créent de la richesse. Dans son rapport de 2010 intitulé [Lessons From the Recession and Financial Crisis](#) [EN ANGLAIS SEULEMENT], le Conference Board du Canada concluait que chaque dollar de dépenses dans les infrastructures était susceptible de faire augmenter le PIB dans une proportion pouvant atteindre 1,20 \$.

4. Enfin, la mise en œuvre de ces nouvelles priorités et initiatives est-elle réaliste? Nous aiderait-elle à assurer la croissance de notre économie?

Il incombe au gouvernement d'améliorer les infrastructures aux niveaux fédéral, provincial et municipal afin de protéger l'ensemble des Canadiennes et des Canadiens. Dans le but de faire en sorte que les investissements dans les infrastructures donnent de bons résultats, l'AFIC et d'autres parties prenantes sont heureuses de mettre à profit leur expertise et d'offrir leur soutien au gouvernement, pour que les programmes d'infrastructure soient conçus et mis en œuvre de façon efficace, efficiente et transparente.

Il est certain qu'enregistrer perpétuellement des déficits n'est pas une solution envisageable, mais il est aussi avéré que les investissements dans les infrastructures servent à créer des emplois et contribuent à la prospérité, de sorte que des déficits sur un horizon à court terme, de concert avec une gestion responsable de la dette, représentent une approche réaliste. Dans son rapport de 2010 mentionné précédemment, le Conference Board du Canada concluait aussi que, de toutes les mesures de stimulation, la plus efficace consistait à investir dans les infrastructures.

Pour que les investissements dans les infrastructures donnent les résultats escomptés, il faudra s'engager à travailler en collaboration avec les parties prenantes ainsi qu'à élaborer et à mettre en œuvre un plan stratégique dont l'application sera prévisible sur un horizon à long terme afin d'optimiser la valeur et le rendement de ces investissements, dans l'intérêt des Canadiens. Des investissements prévisibles et à long terme dans les infrastructures font en sorte que tous les ordres de gouvernement ainsi que le secteur privé peuvent investir et mettre en place les ressources humaines et techniques nécessaires en vue de planifier, de financer, de concevoir, de construire et d'exploiter les infrastructures.

Des pratiques d'approvisionnement modernes et progressistes, particulièrement en ce qui a trait aux services de professionnels de la conception, contribueront aussi à la réussite des investissements dans les infrastructures en assurant le bon déroulement de projets de grande qualité, de pair avec des infrastructures ayant une plus longue durée de vie et avec la réalisation d'économies importantes sur l'ensemble du cycle de vie de ces infrastructures. Dans le document [*Sélection d'une société d'experts-conseils*](#), qui fait partie du Guide national pour des infrastructures municipales durables (Fédération canadienne des municipalités, Conseil national de recherches du Canada et coll.), on recommande de recourir à la méthode de sélection basée sur les compétences (SBC) pour obtenir des services professionnels en matière de développement des infrastructures. Cette pratique exemplaire a été mise au point par, et pour, le secteur public, et elle a reçu l'appui de l'AFIC. Depuis les 35 dernières années, les organismes recevant des fonds de l'administration fédérale américaine sont tenus, aux termes des lois fédérales, de recourir à la SBC pour obtenir les services d'ingénieurs, cette mesure ayant pour but de protéger les deniers publics investis et de tirer un rendement approprié de ces investissements.